



services PUBLICS

Salaire minimum: au tour de Fribourg!

Après les cantons de Neuchâtel, du Jura, du Tessin et de Genève, Fribourg lance une initiative visant à instaurer un salaire minimum légal.

Une bataille indispensable à l'heure où prix et profits s'envolent.

EN PAGE 4

Santé mal en point

3 POINT FORT – Pénibilité et risques élevés, manque de ressources et épuisement. Dans le secteur de la santé, tous les voyants sont au rouge, souligne la dernière enquête européenne sur les conditions de travail.

École à sauver

5 GENÈVE – Le SSP, les enseignantes et les élèves de l'École de parents lancent une pétition. Objectif: s'opposer au démantèlement rampant de cette institution qui remplit un rôle essentiel pour les parents d'élèves allophones. À signer!

Salarié-e-s sans répit

10 L'INTERVIEW – Concilier travail et famille est souvent un casse-tête pour les salarié-e-s subissant des horaires atypiques. Questions à Mélanie Lefrançois, Professeure à l'Université du Québec (Montréal), et spécialiste en santé et sécurité au travail.

L'Enfance repoussée

11 SUISSE – Une commission du Conseil des États repousse aux calendes grecques le projet de soutien fédéral à l'accueil de l'enfance. La droite et le Conseil fédéral font tout pour éviter un investissement accru dans le secteur. Colère syndicale.



L'image d'Eric Roset

Le 17 août à Berne, Uniterre a lancé sa campagne pour une agriculture juste et durable

Le syndicat paysan Uniterre dénonce les marges indécentes des grands distributeurs Coop et Migros. Il demande que l'Etat intervienne pour fixer des prix équitables, couvrant l'intégralité des frais de production – une nécessité pour garantir l'approvisionnement alimentaire à long terme et protéger les ressources naturelles.

Éditorial

Choc des primes, enfumage et privatisation

Dimanche dernier, la conseillère d'Etat zurichoise (UDC) Nathalie Rickli a lancé un vif débat en évoquant la suppression de l'assurance maladie obligatoire.

M^{me} Rickli n'a pas inventé cette proposition. On la retrouve notamment dans un manifeste néolibéral rédigé en 2021 par une brochette d'idéologues patronaux, sous la houlette de Kaspar Villiger, ex conseiller fédéral radical recyclé ensuite à la présidence du conseil d'administration d'UBS¹.

L'argument de M^{me} Rickli et de ses ami-e-s en faveur de cette option radicale? La hausse continue des primes d'assurance maladie qui pèse sur les ménages serait le symptôme d'une augmentation « incontrôlable » des coûts de la santé, qu'il s'agirait de freiner à tout prix. Cet argument est doublement fallacieux.

D'abord, parce que le souci d'économies de la droite est à géométrie très variable. L'an dernier, les partis bourgeois (UDC, PLR et

Centre) ont imposé à Berne une augmentation massive des dépenses militaires. Celles-ci ont pourtant déjà fortement progressé depuis 2015², ce qui permet aux cadres de la grande muette de s'enjailler dans de jolis hôtels aux frais du contribuable³. Enhardi par ce soutien, le chef de l'armée Thomas Süssli réclame 13 milliards de plus. À droite, personne ne dénonce cette « explosion des coûts ».

Ensuite, parce que les dépenses de santé helvétiques sont loin d'être démesurées. Rapportées au Produit intérieur brut (PIB), elles sont plus faibles qu'en Allemagne⁴. Le vrai problème réside dans leur financement: antisocial, le système des primes par tête, couplé à des franchises élevées, pèse beaucoup plus sur les bas et moyens revenus que sur les riches. Un financement solidaire, sur le modèle de l'AVS, pourrait régler le problème. Mais

la droite n'en veut pas. La raison? Pour elle, l'augmentation des primes joue un rôle important. Comme l'explique Konrad Graber, ex conseiller aux Etats (Centre) et président de la faïtière des caisses maladie

UNE PRESSION DE LA SOUFFRANCE

Curafutura, « elle crée une pression de la souffrance. Si nous payions tous les coûts par le biais des impôts, personne ne remarquerait la hausse. Ce n'est que parce que les gens ressentent les effets de la politique de santé directement dans leur porte-monnaie que les politiques prennent des mesures »⁵.

Parmi les « mesures à prendre », M. Graber cite l'accélération des fermetures d'hôpitaux et le projet de financement uniforme des soins ambulatoires et stationnaires (EFAS), qu'il présente comme un « moindre mal » face à la proposition « extrême » de M^{me} Rickli. Celle-ci fait ainsi office d'épouvantail visant à faciliter l'acceptation d'étapes clés

de la privatisation du système de santé. Une libéralisation payée cash par les salarié-e-s du secteur, qui voient leurs conditions de travail se péjorer (*lire en page 3*), et par les usagers-ères, qui paient toujours plus pour des prestations dégradées.

Comment combattre cette régression? D'une part, en défendant un service public de la santé financé de manière solidaire – ce qui implique la mise sur pied d'une caisse maladie unique et publique. De l'autre, en exigeant des hausses de salaires substantielles permettant aux salarié-e-s de faire face à l'explosion des primes en attendant ce nécessaire changement de paradigme. ■

GUY ZURKINDEN
RÉDACTEUR

¹ NZZ, Bonny Stiftung: *Erfolgreich und liberal: Reformideen für die Schweiz*, 24 décembre 2021.

² NZZ, 24 août 2023.

³ NZZ am Sonntag, 6 août 2023.

⁴ NZZ, 29 août 2023.

⁵ NZZ, Idem.

Pénibilité et risques élevés, manque de ressources et épuisement. Dans le secteur de la santé, tous les voyants sont au rouge, souligne la dernière enquête européenne sur les conditions de travail.

Une santé qui vacille

GUY ZURKINDEN . RÉDACTEUR
ERIC ROSET . PHOTO

Dans le communiqué annonçant la publication de son rapport sur l'enquête européenne 2021 sur les conditions de travail (EWCS), le Secrétariat d'Etat à l'économie (Seco) décrit l'état de santé des salarié-e-s en Suisse comme «bon en comparaison européenne». À lire l'entier du document, on découvre un état des lieux beaucoup moins rassurant: pénibilité physique et psychique, forte intensité du travail, heures sup, mise en danger de la santé et de la sécurité ainsi qu'épuisement sont le lot quotidien d'une part impressionnante de salarié-e-s helvétiques (*lire ci-contre*). C'est cependant dans le secteur de la santé que la situation semble la plus alarmante.

CONTRAINTES ET RISQUES ÉLEVÉS. Les métiers de la santé impliquent une fréquence de contraintes physiques supérieure à la moyenne, indique le rapport du Seco. 46,3% (soit légèrement plus que la moyenne de 45,3%) des travailleuses et travailleurs du secteur sont ainsi amenés à réaliser souvent ou toujours des mouvements répétitifs. 30,8% (largement au-dessus de la moyenne, 19,4%) adoptent souvent ou toujours des postures douloureuses ou fatigantes, tandis que 22,5% (contre 16,2%) portent de lourdes charges. Enfin, 37% des employé-e-s actifs-ves dans les soins soulèvent ou déplacent fréquemment ou constamment des personnes – soit quatre fois plus que la moyenne! En matière d'exposition à des substances dangereuses, 30,5% (14,4% en moyenne) des travailleuses et travailleurs de la santé interrogés annoncent manipuler ou être en contact avec des produits ou des substances chimiques; ils et elles sont 51,3% (contre 13,9%) pour ce qui est des matériaux infectieux.

Autre caractéristique des métiers de la santé: la charge émotionnelle y est très élevée. 38% des employé-e-s affirment avoir vécu des situations de stress émotionnel au travail – contre 14% en moyenne. Au niveau des horaires de travail, l'imprévisibilité est souvent au menu: 25% des salarié-e-s ont dû «se rendre au travail dans un délai très bref plusieurs fois par mois, plusieurs fois par semaine ou tous les jours». À nouveau, on est nettement au-dessus de la moyenne (13%).

Plus d'un tiers (35%) des employé-e-s de la santé ont vécu une mise en danger de leur santé ou de leur sécurité au travail

au cours des douze mois précédant l'enquête; la moyenne helvétique est de 23%; dans le secteur «industrie et construction», elle se situe à 29%.

L'ÉPUISEMENT AU COIN DU LIT. Selon le Seco, les salarié-e-s peuvent mieux résister aux cadences élevées, aux horaires à rallonge ou à la pénibilité du travail s'ils ont certaines «ressources» à disposition: une marge de manœuvre dans l'organisation du travail, la possibilité d'adapter les horaires à ses besoins personnels ou encore des «récompenses externes» – un bon salaire, par exemple. Or tant la marge de manœuvre que la «flexibilité positive» sont des ressources moins fréquentes dans le secteur de la santé. Globalement, 42% des salarié-e-s (contre 27% en moyenne) y estiment ne pas avoir bénéficié, en 2021, des ressources suffisantes pour faire face aux contraintes vécues dans le travail. À cette réalité s'ajoute une insatisfaction plus marquée par rapport au niveau des salaires: seules 55% des personnes actives dans le secteur de la santé estiment être correctement payées, souligne le rapport européen – contre 72% pour l'ensemble de la population active!

Ce cocktail associant pénibilité, risques et manque de ressources semble avoir un impact certain sur la santé des soignant-e-s. Près d'un quart (23%, contre 9% en moyenne) d'entre elles et eux se déclarent ainsi à la fois épuisé-e-s physiquement et émotionnellement à la fin d'une journée de travail.

MOTIFS DE FUITE? Les données fournies par l'EWCS jettent une lumière inquiétante sur la situation du personnel de santé. Ce n'est pas la première fois. L'enquête sur la population active la plus récente menée par l'Office fédéral de la statistique (OFS), portant sur l'année 2020, indique que la branche Santé humaine et action sociale est, entre toutes, celle dont les salariées sont les plus exposées à la fois à des risques pour leur santé physique et pour leur santé mentale¹. Cette triste réalité est antérieure à la pandémie de Covid-19, comme le soulignent les résultats de la dernière enquête sur la santé (2017) menée par l'OFS. Elle peut aider à comprendre l'hémorragie de personnel qui affecte le secteur de la santé. ■

¹ Lire à ce propos: <https://ssp-vpod.ch/news/2021/la-sante-ce-nest-pas-la-sante>

Repérages

SALARIÉ-E-S AU BOUT DU ROULEAU

L'enquête européenne sur les conditions de travail (*European Working Conditions Survey*, EWCS) est la plus importante en la matière sur le continent. Elle se base sur les réponses de 71 000 personnes actives – dont 1224 en Suisse.

En moyenne, 55% des salarié-e-s helvétiques ont indiqué qu'ils ou elles étaient soumis-e-s à au moins une contrainte pour l'appareil locomoteur (la plus fréquente étant un mouvement répétitif de la main ou du bras, suivie de positions douloureuses et du port de charges lourdes); 26% étaient confronté-e-s à au moins une contrainte liée au bruit ou à des substances dangereuses.

Une part élevée (59%) de la population active constate souvent ou toujours des cadences de travail élevées, et plus de la moitié (52%) subit des délais «très stricts et très courts». 36% des salarié-e-s affirment avoir souvent travaillé pendant leur temps libre.

10% des personnes interrogées affirment avoir souffert de «discriminations», «de menaces ou violences verbales» ou «d'intimidation, de harcèlement moral ou de violence» au cours des douze mois précédant l'enquête. Tandis que 23% ont vécu un épisode perçu comme un danger pour leur santé ou leur sécurité au travail. À la fin d'une journée de travail, 21% des salarié-e-s étaient souvent ou toujours épuisé-e-s physiquement; 4% étaient épuisé-e-s émotionnellement; et 9% sur les deux plans à la fois. Cela donne un total de 34% d'employé-e-s au bout du rouleau. Ces contraintes et pressions élevées ne semblent pas sans conséquences sur leur état de santé, 37% affirmant souffrir de trois problèmes de santé cumulés.

Selon l'Union syndicale suisse, ces données confirment qu'«une bonne moitié des travailleuses et travailleurs suisses sont exposés à des risques psychosociaux ou autres d'origine professionnelle». La centrale syndicale dénonce «une véritable épidémie de cas d'épuisement professionnel», liée à la durée et l'intensité élevées du travail en Suisse.

Dans ce contexte, «il est choquant de voir que le Parlement fédéral va se pencher sur une série d'interventions qui démantèleraient encore plus la protection de la santé au travail», s'insurge l'USS. C'est notamment le cas de la motion Dobler, qui veut «démanteler dans la loi sur le travail la protection contre les risques psychosociaux». Ou d'un texte émanant du conseiller aux Etats (PLR) Thierry Burkart, visant à introduire le travail de nuit et du dimanche dans les bureaux. ■

Sur le vif

«LES SOLUTIONS SONT COLLECTIVES»

Questions à Beatriz Rosende, secrétaire centrale SSP en charge du secteur de la santé

La situation préoccupante du personnel de la santé soulevée par l'enquête européenne t'étonne-t-elle?

Beatriz Rosende – Non. Dans notre syndicat, nous constatons la surcharge et l'épuisement du personnel depuis des années. Il y a dix ans déjà, des infirmières nous confiaient que les conditions de travail étaient devenues trop dures. Aujourd'hui, de jeunes collègues pensent à changer de métier en raison de la surcharge. Récemment, une sage-femme d'une maternité vaudoise m'a confié: «Je suis heureuse pendant les accouchements, mais je n'ai plus le temps de le faire correctement. Parfois, après une nuit de garde, je me dis que je vais arrêter ce magnifique métier. J'en pleure!»

Nos membres nous le répètent: «On ne peut plus faire le travail correctement avec si peu de temps et de personnel». Les employé-e-s courent toute la journée, sans être certain-e-s qu'à l'heure de quitter le boulot, les patient-e-s ou les résident-e-s aient été correctement pris-e-s en charge.

Nous constatons aussi que des directions multiplient les pressions pour empêcher le personnel de témoigner.

Fin 2021, l'initiative «Pour des soins forts» a été acceptée par une majorité de la population. Où en est-on aujourd'hui?

Pas très loin. La mise en œuvre va passer par des étapes escarpées visant à limiter sa portée.

Rappelons aussi que l'initiative ne concerne que le personnel infirmier. Or une vraie solution doit englober l'ensemble des salarié-e-s du secteur!

En parallèle, il est impératif de réformer le système de financement pour répondre aux exigences de santé publique. L'objectif d'une caisse publique reste un passage obligé.

Que faire pour améliorer les conditions de travail?

La clé, c'est une forte participation et mobilisation du personnel: les solutions sont d'ordre collectif! Exemple: jusqu'à récemment, des employées de ménage d'un hôpital romand «tombaient» les unes après les autres, atteintes des soins à domicile genevois ont exigé avec succès que les tâches de repassage chez les «client-e-s» soient reportées.

Autre exemple: lors de la dernière vague de canicule, les employées des soins à domicile genevois ont exigé avec succès que les tâches de repassage chez les «client-e-s» soient reportées.

Ce sont les salarié-e-s du secteur qui savent le mieux ce qu'il faut changer pour protéger leur santé et celle de la population! ■





Pour un salaire minimum à Fribourg!

Bonne nouvelle pour les travailleurs et travailleuses: à l'instar des cantons de Neuchâtel, du Jura, du Tessin et de Genève qui ont déjà inscrit une rémunération minimale dans la loi, Fribourg se lance dans la bataille.

LIONEL ROCHE . SECRÉTAIRE SSP . RÉGION FRIBOURG
KEYSTONE . PHOTO

Une large coalition réunissant toutes les fédérations de l'Union syndicale fribourgeoise (USF) ainsi que les partis politiques de gauche s'est constituée pour lancer une initiative populaire cantonale visant à instaurer un salaire minimum légal de 23 francs de l'heure, correspondant à 4186 francs mensuels bruts pour 42 heures de travail hebdomadaires. Le lancement de la récolte des signatures démarre le 1^{er} septembre. Les initié-e-s ont jusqu'au 30 novembre pour récolter 6000 signatures et faire aboutir leur initiative. Le peuple fribourgeois pourra alors voter et décider s'il veut se doter de cet outil indispensable pour combattre la précarité.

LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ. À Fribourg, près de 9% des travailleuses et travailleurs touchent un salaire inférieur à 23 francs bruts de l'heure. La moitié d'entre elles et eux perçoivent même un revenu inférieur à 3600 francs bruts par mois. Avec un salaire aussi bas, de surcroît dans le contexte d'inflation actuel, il est impossible de boucler les fins de mois. Plus de 10000 travailleuses et travailleurs du canton sont d'ailleurs obligé-e-s de recourir à des aides alors qu'ils et elles travaillent à plein temps. Instaurer un salaire minimum légal cantonal est donc indispensable pour changer cette réalité. Cela permettrait de mettre fin à la précarité résultant du travail mal rémunéré et de contrer une politique salariale patronale qui reporte les coûts sociaux sur l'ensemble des contribuables.

UN FACTEUR D'UNITÉ FACE AUX PATRONS. Certains, dans les partis bourgeois et les milieux patronaux, aiment à faire

croire que les travailleuses et travailleurs sont eux-mêmes responsables des bas salaires et de la précarité. Les étrangers-ères, notamment les travailleurs-euses détaché-e-s, feraient preuve d'opportunisme en acceptant des salaires trop bas. Mais qui fixe les salaires et les règles du jeu, sinon le patronat et ses relais politiques? Les travailleuses, en particulier les plus précaires, ne choisissent pas leur salaire: ils et elles le subissent! Instaurer un salaire minimum légal permettra donc de lutter contre les marchands de misère, les vrais responsables de la sous-enchère salariale, patrons ou politicien-ne-s. Le salaire minimum agira comme un facteur d'unité et de solidarité des travailleuses et travailleurs, leur permettant de lutter plus efficacement contre l'arbitraire et la pignerie patronale.

UNE MAJORITÉ DE FEMMES. Le salaire minimum légal permettra aussi de lutter contre la précarité des femmes, faisant ainsi progresser l'égalité dans les faits. À Fribourg, deux tiers des salarié-e-s directement concerné-e-s par l'initiative sont des femmes, car celles-ci occupent souvent les emplois les plus précarisés. Dans ce cas, elles sont triplement pénalisées: elles doivent subir une mauvaise rémunération, un contrat précaire (temps partiel, travail temporaire, etc.) et, in fine, une retraite de misère. L'instauration d'un salaire minimum permettra aux femmes de gagner plus durant leur vie active, comme à la retraite.

À Fribourg, près de la moitié des travailleuses et travailleurs n'est pas protégée par une

convention collective de travail (CCT), faute de partenaires sociaux organisés, ou en raison d'un rapport de force largement défavorable. Dans ces secteurs, les travailleuses et travailleurs subissent particulièrement les conséquences de la sous-enchère salariale et des abus patronaux. Certains secteurs soumis à une convention collective ou un contrat-type ne bénéficient cependant pas non plus de salaires minimaux permettant de vivre décemment de son travail. C'est par exemple le cas dans des secteurs comme l'hôtellerie-restauration, le commerce de détail, le nettoyage et le travail temporaire, où les salaires horaires pour les catégories les plus basses (employé-e-s sans qualification) se situent en dessous de 20 francs par heure. Une situation due à l'intransigeance des patrons, qui refusent de redistribuer équitablement la richesse créée par leurs salarié-e-s, et à l'absence, dans ce pays, d'un droit du travail protecteur permettant aux travailleuses et travailleurs de s'organiser collectivement et de lutter contre les licenciements.

SIGNEZ L'INITIATIVE! Sachant que le salaire minimum permettra de tirer tous les salaires vers le haut, nous appelons l'ensemble des travailleuses et travailleurs du canton ayant le droit de vote, dans le privé comme dans le public, à faire preuve de solidarité. Dans un premier temps, signez et faites signer l'initiative pour un salaire minimum légal – vous trouverez le formulaire sur notre site: <https://fribourg.ssp-vpod.ch>. Et, dans un second temps, engagez-vous concrètement pour le succès de cette initiative dans les urnes! ■

Repérages

DES AMÉLIORATIONS DANS LE PRIVÉ ET LE PUBLIC!

À Fribourg comme ailleurs en Suisse, la réalité des bas salaires touche principalement le secteur privé. Mais elle concerne aussi le service public, où l'Etat employeur ne brille pas par sa générosité vis-à-vis des travailleuses et travailleurs non-qualifié-e-s.

À titre d'exemple, l'échelle des traitements de l'Etat de Fribourg prévoit que les employé-e-s de nettoyage des bureaux sont colloqué-e-s en classe 3, avec un salaire mensuel d'entrée à temps plein de 3681,50 francs par mois, qui atteint 4205,10 francs au bout de six ans seulement.

Le salaire d'entrée des employé-e-s de cafétéria (classe 4) est de 3773,10 francs mensuels, et atteint 4232,50 francs seulement après cinq ans de boulot.

En classe 7, un-e aide-soignante débutant-e est engagé-e à 4106,05 francs par mois, soit en dessous du salaire minimum prévu par l'initiative.

L'instauration d'un salaire minimum cantonal à 23 francs de l'heure se traduirait ainsi par une hausse de revenu pour toutes et tous ces salarié-e-s situé-e-s au bas de l'échelle de rémunération de l'Etat.

Concernant la Ville de Fribourg, les salaires d'engagement sont encore plus bas, et la progression dans les échelons encore plus lente.

Au-delà du secteur privé, l'introduction d'un salaire minimum légal permettra donc à des centaines de travailleuses et travailleurs, employé-e-s par l'Etat de Fribourg, la Ville ou les Communes d'améliorer significativement leur niveau de rémunération et d'espérer sortir de la précarité, voire de la pauvreté. ■

GENÈVE . Le SSP, les enseignantes et les élèves de l'École de parents lancent une pétition. Objectif: s'opposer au démantèlement rampant de cette institution qui remplit un rôle essentiel pour les parents d'élèves allophones. À signer et faire signer!

Sauvons l'École de parents!

ALINE ZUBER
SECRÉTAIRE SSP . RÉGION
GENÈVE

Institution historique du Département de l'instruction publique (DIP) créée sous le second mandat d'André Chavanne, l'École de parents (EPA) lutte pour sa survie, depuis 2018 au moins. Elle résiste face à un département qui semble bien déterminé à s'en débarrasser au moyen d'une politique de la peau de chagrin.

UNE PRESTATION ESSENTIELLE. À terme, le DIP pourrait confier la mission attribuée aujourd'hui à l'EPA à des associations privées ou à l'Hospice général. Pourtant, cette école offre à la population une prestation essentielle en permettant aux parents allophones d'élèves de l'école primaire et du cycle d'orientation de suivre gratuitement des cours de français en vue de mieux accompagner le parcours scolaire de leurs enfants. En effet, tous les parents n'ont pas la possibilité de suivre suffisamment la scolarité de leurs rejets, faute d'avoir suivi une formation

adaptée ou de maîtriser le français – ou encore par manque de connaissance du fonctionnement de l'école et de l'administration genevoises.

UNE RAPIDE ÉROSION. En 2019, une fermeture définitive de l'EPA avait pu être évitée grâce à une première lutte syndicale. Or quatre ans plus tard, le constat n'est guère rassurant: «Le nombre d'enseignantes diminue d'année en année et des cours sont régulièrement supprimés», regrettent les enseignantes et leur déléguée syndicale. En 2022, le SSP a continué d'interpeller le DIP sur la détérioration de la situation, sans succès. L'an dernier, plus de 600 parents étaient inscrit-e-s aux cours, et plus d'une centaine étaient sur liste d'attente. Or, rien qu'en cette rentrée 2023, cinq cours ont été supprimés du catalogue. L'équipe comptait vingt-deux enseignantes en 2019. Il n'en reste désormais plus que six, les nouveaux engagements étant

bloqués. Pour les enseignantes, cette rentrée 2023 se fait donc sous le signe du désarroi et de l'inquiétude quant à l'avenir. Dans le contexte actuel, marqué par l'augmentation de la précarité au sein des familles et l'augmentation d'élèves et de parents allophones fuyant les diverses crises, la nécessité de sauver cette institution et de la doter de suffisamment de moyens et de personnel pour accomplir sa mission est d'autant plus criante.

UN PROJET D'ÉMANCIPATION. L'École de parents offre bien plus que des cours de français. C'est un outil essentiel de soutien à la scolarité et aux familles, autant qu'un projet d'émancipation sociale du DIP. Lors de la conférence de presse tenue le 28 août, des parents d'élèves originaires du Sri Lanka, de Roumanie, du Chili, d'Ukraine, d'Espagne, de Suisse et des Etats-Unis ont pris la parole pour témoigner: «Je tiens à remercier les personnes qui ont eu l'idée de créer l'École de parents. C'est une institution unique à Genève. Grâce à l'EPA, j'ai pu apprendre le français, soutenir la scolarité de mes enfants dans de meilleures conditions et mieux communiquer avec les enseignant-e-s. Je n'aurais pas pu suivre des cours à la Fondation pour la formation des adultes de Genève (Ifage) ou à l'École-club Migros, par exemple. Mon salaire ne me le permet pas», explique Gangadhara, qui exerçait lui-même la fonction d'enseignant dans son pays d'origine. Ana, originaire de Roumanie, témoigne de la solidarité et de l'entraide que l'espace et les cours de l'EPA permettent de créer. Tous et toutes ont souligné le soutien essentiel de cette institution dans le parcours scolaire de leurs enfants, mais aussi son rôle de pont entre les élèves, les familles, l'école publique et Genève. «L'EPA contribue à rendre Genève meilleure» conclut Ricardo, père au foyer installé dans le canton depuis quatre ans.

En lançant une pétition adressée au DIP, les enseignantes et les élèves de l'EPA ainsi que leur syndicat entendent visibiliser cette institution essentielle et historique du canton – au demeurant peu connue – afin d'augmenter les chances qu'elle puisse continuer à délivrer ses prestations à la population.

Les revendications formulées par le texte vont des demandes concrètes visant à mettre un terme à la politique de blocage des nouveaux engagements et à restaurer les cours supprimés en cette rentrée 2023, à des demandes plus générales relatives à la nécessité de reconnaître à l'EPA son rôle fondamental au sein du DIP.

Signez et faites signer la pétition, que vous pouvez retrouver sur notre site: <https://geneve.ssp-vpod.ch> ■

Le trait de Vincent

VASTE ÉTUDE SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL
SITUATION ALARMANTE POUR LES MÉTIERS DE LA SANTÉ



Agenda militant

CHILI 1973-2023

LAUSANNE
Événements (projections de films, exposition de photos, théâtre, rencontres) pour se souvenir du sanglant coup d'Etat au Chili
Du 13 au 15 septembre
Pôle Sud, Centre socioculturel de l'Union syndicale vaudoise

POUR LA HAUSSE DES SALAIRES!

Berne
Manifestation nationale
Samedi 16 septembre, 13 h 30
Schützenmatte

LA PARTICIPATION PLUTÔT QUE L'EXCLUSION!

BERNE
Conférence organisée par Solidarité sans frontières, le SSP, Unia et solinetz.ch
Samedi 23 septembre, dès 12 h
Maison des générations, Bahnhofplatz 2

AG DU SECTEUR SOCIAL PARAPUBLIC

LAUSANNE
Mardi 12 septembre, 19 h
Maison du Peuple

PERSPECTIVES SYNDICALES SUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE

LAUSANNE
Conférence-débat organisée par le SSP – Enseignement
Mardi 26 septembre, 19 h
Maison du Peuple, Place Chauderon, Salle Jean-Villard-Gilles
Voir le programme en page 8

POUR LA JUSTICE CLIMATIQUE!

BERNE
Manifestation nationale
Samedi 30 septembre, 14 h

INDEXATION, LE RETOUR

VAUD
Discussion sur la suite de la bataille pour l'indexation menée par la fonction publique vaudoise
Organisée par la section Vaud Etat du SSP
Samedi 30 septembre, dès 9 h 30

Impressum

JOURNAL DESTINÉ AUX MEMBRES DU SSP
PARAIT TOUS LES 2 VENDREDIS DU MOIS

ÉDITEUR RESPONSABLE

SSP-VPOD
Natascha Wey
Secrétaire générale
Case postale 8422
8036 Zurich
www.ssp-vpod.ch

RÉDACTEUR RESPONSABLE

Guy Zurkinden
Case postale 1360
1001 Lausanne
Tél. 021 340 00 00
E-mail: journal@ssp-vpod.ch

IMPRESSION

Atar Roto Presse SA, Genève

VAUD . Le SSP dénonce l'absence de mesures significatives en faveur de l'école à visée inclusive et les options prises unilatéralement pour la mise en œuvre du gymnase en quatre ans.

École cherche réponses

SSP . RÉGION VAUD . GROUPE ENSEIGNEMENT

Un constat s'impose un an après la reprise par Frédéric Borloz des rênes du Département de l'enseignement et de la formation: en dehors de quelques effets d'annonce et quelques visites dans des établissements scolaires, aucune réponse, proposition ou questionnement n'ont émergé de sa part durant l'année scolaire.

Absent, M. Borloz l'a été tout autant auprès du SSP, se limitant à un entretien de courtoisie au début de son mandat, à la réception du cahier de revendications de la grève féministe du 14 juin et à deux séances de présentation des mesures déjà décidées pour l'école à visée inclusive.

ÉCOLE INCLUSIVE: PAS À LA HAUTEUR! Les mesures communiquées par le Département pour répondre aux problèmes rencontrés dans la mise en œuvre de l'école à visée inclusive ne sont pas à la hauteur. En préambule, notre syndicat accueille avec satisfaction la pérennisation de certaines mesures du plan de santé mentale, permettant en particulier un rattrapage des taux d'encadrement en pédagogie, psychomotricité et psychologie dans la scolarité obligatoire. Ces mesures répondent à des besoins urgents, après des années de détérioration des taux d'encadrement. Quant à l'augmentation des dotations en psychologie dans le postobligatoire – si elle se vérifie –, elle reste largement en-deçà des besoins avérés. Pour le surplus, les mesures restent trop modestes. Elles ne sont pas orientées sur un soutien concret en classe, maintiennent globalement la logique de l'étiquetage et ne permettent aucune simplification du système, voire le complexifient. Par ailleurs, le SSP déplore, à nouveau, que le secteur postobligatoire reste largement oublié par le déploiement des moyens.

En juin, le Département a présenté aux syndicats un paquet de mesures ficelé dans la précipitation pour cette rentrée. Or les constats et demandes partagés par les trois organisations syndicales du personnel enseignant, exposés en mars, ont été balayés d'un revers de la main. C'est, là encore, un mépris flagrant à l'égard des professionnel-le-s concerné-e-s.

UN «MODÈLE VAUDOIS» ENCORE PLUS SÉLECTIF! Le 28 juin, M. Borloz a communiqué – sans aucune consultation préalable – le futur «modèle vaudois» du gymnase en quatre ans, suite à la révision de l'école de maturité au plan fédéral. Le départe-

ment de la formation a annoncé retentir «comme base de travail» le scénario mixte qui donne l'accès à la maturité en fin de 11^e année, tout en l'ouvrant dès la fin de la 10^e aux élèves dont les résultats le permettront.

En distinguant la durée de la scolarité obligatoire entre certain-e-s élèves qui iraient directement en maturité après la 10^e année, et les autres élèves suivant un cursus différent, ce modèle renforcerait encore plus la sélection dans une école vaudoise déjà hyper-sélective. De plus, en réduisant encore la scolarité obligatoire, la voie express du 10+4 limiterait le temps d'acquisition des compétences de base, des capacités transversales (démarche réflexive, esprit critique, pensée créative) et de la maturité. Cela constitue un obstacle à la réussite de la 1^{re} année de gymnase pour beaucoup d'élèves, générant de nombreux échecs et redoublements, voire abandons.

Le conseiller d'Etat Frédéric Borloz reste également muet sur les conséquences du modèle mixte 10+4/11+4. Pour cette raison, le SSP poursuivra sa campagne active pour défendre le modèle 11+4, ainsi que l'accès à un droit à la formation pour toutes et tous.

LES LOCAUX MANQUENT ENCORE. Notre syndicat rappelle, à nouveau, le manque de locaux et d'infrastructures dans l'enseignement postobligatoire, en particulier dans les gymnases. Une situation que le gymnase en quatre ans ne fera qu'aggraver. Pour la treizième année consécutive, les classes en sureffectifs ne feront à nouveau pas exception. Alors que le «mammouth» Burier devait retrouver une taille réduite d'ici 2024, voire 2025 grâce à l'ouverture de gymnases à Aigle et à Echallens, on ne voit pas comment cet engagement des autorités pourrait être tenu au vu du retard abyssal qu'ont pris ces deux constructions. Si le gymnase de Crissier pourra soulager légèrement les établissements du Grand Lausanne, cette mesure restera cependant amplement insuffisante. ■

VAUD . Choqué par la décision du Conseil d'Etat de mettre fin à des prestations destinées à l'intégration des enfants à besoins spécifiques, le SSP lui demande de faire marche arrière.

Une décision à revoir

MARIA PEDROSA . GROUPE ENFANCE . SSP . RÉGION VAUD

Nous avons appris avec étonnement la volonté du Département de l'enseignement et de la formation professionnelle (DEF) de mettre fin à des prestations qui visent à mieux intégrer les enfants à besoins spécifiques. Dans une lettre adressée le mois dernier au conseiller d'Etat Frédéric Borloz, nous nous opposons vivement à cette décision, contraire aux objectifs d'inclusion dont se réclame pourtant le Département. Nous publions ci-dessous cette missive.

45 JOURS SANS SOUTIEN. «C'est avec étonnement, que le groupe Enfance du SSP a pris connaissance de votre lettre d'information du 19 juin 2023 à l'attention des structures d'accueil de jour et des communes vaudoises. Dans celle-ci, vous annoncez la suppression de la prestation directe d'aide à l'intégration dans les lieux collectifs d'accueil de jour (AILA) durant les périodes de vacances scolaires pour les enfants en âge d'être scolarisés. Votre décision représente, pour 2024, 45 jours de vacances scolaires sans soutien pour les enfants à besoins spécifiques de ce canton.

Nous constatons, une fois de plus, que le secteur Enfance n'est pas reconnu à sa juste valeur. D'abord, cette décision est un manque de respect envers le travail de qualité mis en place par le personnel de l'enfance au quotidien. Ensuite, votre décision augmente la charge mentale des équipes, charge mentale qui est déjà considérable. Enfin, c'est une façon de minimiser les besoins essentiels des familles.

UN BESOIN ESSENTIEL. De fait, en supprimant ces aides durant les périodes de vacances scolaires, vous agissez à l'inverse de ce que vous prétendez vouloir faire dans votre courrier quand vous parlez d'une «[...] volonté de développer l'inclusion des enfants particuliers [...]». Il serait temps de considérer les structures d'accueil de l'enfance comme des partenaires complémentaires à l'accompagnement des enfants à besoins spécifiques et de partir du principe que ces enfants n'ont pas seulement droit à ces prestations, mais qu'il s'agit d'un besoin essentiel.

Ainsi, vous pouvez facilement comprendre que les besoins de ces enfants ne s'arrêtent pas durant certaines périodes, et notamment durant les vacances scolaires. Ces enfants sont souvent accueillis dans les structures collectives pendant

des périodes plus longues que lors des périodes scolaires, car leurs parents travaillent durant ces périodes.

À NOUVEAU DES ÉCONOMIES. Pour le groupe Enfance du SSP, votre dispositif représente une énième occasion de faire des économies sur le dos d'un secteur des services publics qui réclame davantage de moyens depuis des années. En agissant de la sorte, votre Département va à l'encontre des besoins d'une société en perpétuelle évolution.

En outre, nous déplorons que cette information ait été envoyée si tardivement, à l'approche des vacances d'été, mettant ainsi les équipes et les familles dans une situation difficile à gérer.

UNE DÉCISION À REVOIR. Dès lors, le groupe Enfance du SSP vous demande de bien vouloir revenir sur votre décision de suspendre la prestation d'aide à l'intégration dans les lieux collectifs d'accueil de jour (AILA) durant les vacances pour les enfants d'âge scolaire.

Nous restons à disposition pour une discussion sur les besoins du terrain et des enfants à besoins spécifiques durant les vacances scolaires.

Nous vous remercions de l'attention portée à notre courrier et, dans l'attente de votre retour, nous vous prions d'agréer, Monsieur le conseiller d'Etat, nos salutations distinguées. ■



Il faut renforcer les droits syndicaux!

SUISSE . Alors que de nouvelles négociations s'annoncent avec l'Union européenne, la droite et patronat exigent des « concessions » de la part des syndicats. Or pour éviter les abus des employeurs et des bailleurs tout en refusant les politiques xénophobes de l'UDC, il est indispensable de renforcer la protection des salarié-e-s.

CHRISTIAN DANDRÉS . MEMBRE SSP . RÉGION GENÈVE
THIERRY PORCHET . PHOTO

Le Conseil fédéral veut rouvrir les négociations avec l'Union européenne. Le débat politique autour de la question se poursuit sur le même scénario depuis plus de vingt ans, à coup de slogans qui ne sont pas centrés sur les besoins sociaux de la population: vivre dignement de son travail, ne pas s'y user de manière prématurée, se loger à des loyers abordables, etc. Les salarié-e-s sont soumis-es à une forte pression en raison du chômage persistant et de la mise en concurrence des salarié-e-s, renforcée par les accords bilatéraux dits de « libre-circulation » avec l'Union européenne (UE), dans un contexte où la protection des travailleuses est quasi-inexistante. Celle des locataires s'est réduite année après année. Elle est attaquée par les représentants politiques des milieux immobiliers au Parlement.

PATRONS ET BAILLEURS FAUTIFS. Il ne faut pas se tromper de cible. Contrairement à ce que nous serine l'UDC, les salarié-e-s qui s'installent en Suisse ne sont pas les causes du dumping ou des hausses de loyer. Les employeurs et les bailleurs sont les seuls responsables. Ils se servent de l'abondance de main-d'œuvre disponible pour péjorer les conditions de travail ou ne pas augmenter les salaires. De même, ils exploitent la forte demande en logements et la pénurie d'appartements pour imposer des loyers massivement abusifs. Ils jouent ainsi sur la peur: peur du chômage, peur de se faire licencier au profit d'un-e autre

salarié-e plus jeune et contraint-e d'accepter de plus mauvaises conditions de travail, peur de perdre son logement.

DROITE À L'OFFENSIVE. Employeurs et bailleurs ne veulent pas en rester là. Ils ont actionné leurs relais politiques au parlement fédéral et attaquent les protections des salarié-e-s et des locataires, déjà insuffisantes. Je pense à la proposition du parti du Centre (Ettlin) contre les salaires minimaux cantonaux. Je pense aussi à l'initiative des jeunes du parti libéral radical (PLR) qui prévoit d'augmenter l'âge de la retraite, à 66 ans d'abord puis sans limite en fonction de l'espérance de vie. Des milliers de salarié-e-s resteraient ainsi plus longtemps sur le marché du travail, augmentant encore la pression sur leurs collègues. Le PLR propose aussi d'enlever les subsides d'assurance-maladie aux personnes travaillant à temps partiel, alors que les parents réduisent leur taux d'activité pour garder leurs enfants (les places en crèches ne sont pas assez nombreuses) ou les accompagner dans leur scolarité. Les bailleurs ne sont pas en reste, avec la pénalisation de la sous-location, la priorité donnée au propriétaire sur le locataire pour faciliter la résiliation du bail. Ces propositions seront certainement adoptées en septembre au parlement fédéral. Elles seront suivies de près par la suppression de la possibilité de contester le loyer au début du bail et la légalisation des loyers du marché. Cette mesure supprimerait dans les faits la possibilité de contester un grand nombre de hausses de

loyers et de congés économiques (donnés par le bailleur pour relouer plus cher).

DES DROITS POUR LES SALARIÉ-E-S. Toutes ces propositions vont dans le même sens: mettre un maximum de pression sur les salarié-e-s et les locataires pour gagner plus. Les profits des bailleurs et des employeurs – qui sont souvent les mêmes personnes – ont tellement augmenté que l'OCDE, le club des pays les plus riches, et même le fonds monétaire international (FMI) (!) s'inquiètent de leur impact sur l'inflation. En Suisse, 44,6 milliards de francs ont été distribués aux actionnaires en 2022, un record historique. À l'opposé, les salaires réels diminuent (-1,9% en 2022). Le contexte de concurrence et l'absence de véritables droits syndicaux empêchent les salarié-e-s et les syndicats de négocier des hausses de salaires à même de compenser l'augmentation du coût de la vie. Aborder la question européenne nécessite de s'attaquer à ces problèmes. Donner le droit aux salarié-e-s et aux locataires de se défendre ne dépend pas de Bruxelles, mais du parlement fédéral. Dans de nombreux pays de l'UE, grâce aux luttes syndicales et politiques, les travailleuses ont pu obtenir une protection bien meilleure qu'en Suisse. Ne ratons pas l'occasion du débat sur l'UE pour obtenir des mesures d'accompagnement répondant aux besoins des salarié-e-s et des locataires. Cela implique de ne pas se laisser prendre au piège d'un débat pseudo-technique autour des contrôles! ■

Repérages

DES PROTECTIONS INEXISTANTES

En Suisse, les salarié-e-s ne disposent pas du même niveau de protection des salaires que dans d'autres pays comme l'Allemagne. Le principal problème tient à l'absence de sanctions sérieuses contre les patrons qui violent la loi.

Les salarié-e-s qui font valoir leurs droits, en particulier syndicaux, ne sont pas protégé-e-s de manière efficace contre les licenciements. Les congés de représailles sont interdits, mais l'employeur peut toujours invoquer un motif économique. Or la sanction qu'il encourt se limite au versement d'une indemnité, en général deux ou trois mois de salaire. Une aubaine pour certains patrons! Il n'est pas possible d'obtenir la réintégration, sauf si le ou la salarié-e licencié-e s'est opposé-e à une discrimination de genre.

Il faut donner la possibilité aux salarié-e-s de défendre leurs droits dans les entreprises – en particulier contre le harcèlement sexuel, le mobbing et la surcharge de travail, sans risque de se faire mettre à la porte. C'est à cette condition que les salarié-e-s auront la possibilité de négocier des conventions collectives de travail (CCT) au contenu solide, et de les défendre.

En Suisse, cela n'est pas possible actuellement. Il y a dix ans, des employé-e-s de l'Hôpital de la Providence (Neuchâtel) ont été licencié-e-s alors qu'ils et elles cherchaient à défendre une CCT de secteur face au deuxième groupe de cliniques privées du pays. Le Tribunal fédéral (TF) a validé ces licenciements en estimant, en résumé, que cette sous-enchère « raisonnable » pouvait être imposée aux salarié-e-s. ■

Commission latine des retraité-e-s

Séjour au centre *iGrappoli* (Tessin)

Comme chaque année, nous séjournerons au centre *iGrappoli* à Sessa, du lundi 18 au jeudi 21 septembre 2023. Grâce à la participation du syndicat, le prix de ce séjour est de 270 francs (chambre et pension). Il reste encore deux places pour ce séjour.

Les collègues intéressé-e-s sont prié-e-s de s'annoncer auprès du président de la commission Rémy Cosandey: Temple 27, 2400 Le Locle, tél. 079 273 45 14.

Adresse électronique: remy.cosandey@gmail.com.

Dépêchez-vous: seul-e-s les premiers-ères inscrit-e-s seront servi-e-s!

RÉMY COSANDEY

Manifestation nationale du 16 septembre

Toutes et tous à la manifestation pour la hausse des salaires, des rentes et des bourses d'études le 16 septembre à Berne. Réservez la date et mobilisez vos collègues!

Au programme

13 h 30: Rassemblement à la Schützenmatte à Berne (proche de la gare)

14 h: Départ du cortège en direction de la Place fédérale

15 h: Discours et concerts sur la Place fédérale

Transports

Pour se rendre à la manifestation, les syndicats de l'USS ont réservé un train spécial et gratuit qui desservira les gares de Genève, Nyon, Lausanne et Fribourg. A l'aller, aucun billet n'est requis.

Aller - horaires

10 h 32: Genève, voie 6

10 h 48: Nyon, voie 3

11 h 17: Lausanne, voie 6

12 h 45: Fribourg, voie 3

Arrivée à Berne à 13 h 16

Pour le retour, les participant-e-s à la manifestation sont invité-e-s à prendre les trains ordinaires (en respectant les horaires indiqués ci-dessous) et devront présenter un billet spécial qui leur sera distribué durant le trajet aller (ou au stand du SSP sur la Place fédérale, à l'issue de la manifestation).

Retour - horaires

Pour Fribourg avec

- Le train régional BLS, départ 16 h 45 de la voie 1. Des places sont réservées, informations données par haut-parleur sur le quai.

Pour Lausanne, Nyon et Genève avec

- L'IC, départ 16 h 34 de la voie 3, arrivée à Lausanne à 17 h 47, à Nyon à 18 h 15, à Genève à 18 h 31. Des places sont réservées, informations données par haut-parleur sur le quai.
- L'IR, départ 17 h 04 de la voie 3, arrivée à Lausanne à 18 h 17, à Nyon à 18 h 55, à Genève à 19 h 01. Des places sont réservées, informations données par haut-parleur sur le quai.

Si le train spécial ne s'arrête pas dans votre ville mais circule dans votre canton (Genève, Vaud et Fribourg), le SSP met à la disposition de ses membres des billets de raccordement permettant de rejoindre la gare la plus proche desservie par le train spécial. Ces billets sont valables pour l'aller et le retour.

Si le train spécial ne circule pas dans votre canton (Jura, Neuchâtel, Valais ou encore la ville de Bienne), les billets de raccordement ne fonctionnent pas. En revanche, le SSP rembourse les frais de transports publics à ses membres. Dans ce cas, la procédure est la suivante:

- Vous achetez votre billet aller/retour pour Berne
- Vous envoyez votre billet scanné, ainsi que vos coordonnées bancaires à cette adresse e-mail: central@ssp-vpod.ch ou par voie postale à l'adresse: Syndicat des services publics, Secrétariat Central, Av. Ruchonnet 45 bis, Case postale 1360, CH - 1001 Lausanne
- Si vous n'êtes pas en mesure d'avancer les frais de transports, contactez-nous à cette adresse.

Cours de formation SSP

Femmes au travail: mes droits

La question de l'égalité est aujourd'hui sur toutes les lèvres. Pourtant, la vie au travail des femmes est semée d'obstacles. Comment en arrive-t-on là? Quels moyens et outils pour se défendre individuellement et collectivement? Ce cours abordera aussi les thèmes du temps de travail, de la Loi sur l'égalité et des dispositions en matière de maternité.

Mardi 3 octobre, de 9 h 30 à 17 h

Lausanne, Hôtel Continental (Place de la Gare 2)

Intervenante: Michela Bovolenta, secrétaire centrale SSP

Gratuit pour les membres du SSP (frais de repas inclus).

Les non-membres paient 300 francs.

Inscription par e-mail: central@ssp-vpod.ch

Indiquez vos coordonnées (nom/prénom + adresse) et le titre du cours!

Délai d'inscription: 18 septembre 2023.

SSP . Région Vaud . Groupe Enseignement

Se former après l'école obligatoire: perspectives syndicales sur la formation professionnelle

Mardi 26 septembre, 19 h

Lausanne – Maison du Peuple – Place Chauderon – Salle Jean-Villard-Gilles

Programme

Transition école-travail et formation professionnelle: enjeux et inégalités
Barbara Duc et Nadia Lamamra, chercheuses à la Haute école fédérale en formation professionnelle HEFP

Les apprenti-e-s dans les entreprises: un enjeu dans la défense des conditions de travail
Maurizio Colella, secrétaire syndical Unia Vaud

Les formations générales sous la pression des réformes
Marc Gigase, comité SSP-Enseignement

SSP . Région Vaud

Quelle suite après la mobilisation pour l'indexation?

À la suite de la mobilisation pour la pleine indexation de ce printemps et dans la perspective de préparer les prochaines échéances (indexation 2024 et caisse de pension de l'Etat de Vaud), la section Etat du SSP – Région Vaud organise une journée de bilan, de réflexion collective et de débat sur les perspectives de mobilisation le

Samedi 30 septembre, de 9 h 30 à 16 h

Lausanne

Cette journée est ouverte à toutes et tous, en particulier aux membres du SSP qui ont participé et contribué, d'une manière ou d'une autre, aux mobilisations de ce printemps et/ou à celles et ceux qui souhaitent le faire dans les prochains mois.

Les informations précises sur le programme de la journée, le lieu et les horaires seront données ultérieurement. Il est déjà possible de s'inscrire à cette journée en écrivant un mail à: vaud@ssp-vpod.ch.

Manifestation pour les salaires

16 septembre 2023, Berne

Tout coûte plus cher

MAIS LES SALAIRES ET LES RENTES N'AUGMENTENT PAS.

UNE GRANDE ALLIANCE POUR LE POUVOIR D'ACHAT APPELLE À MANIFESTER À BERNE.

DATE : 16.09.2023

LOYERS	+ 8 %
ASSURANCE-MALADIE	+ 13 %
CHAUFFAGE	+ 55 %
TRANSPORTS PUBLICS	+ 4 %
ALIMENTATION	+ 6 %
ÉLECTRICITÉ	+ 46 %

TVA (2024) + 0.4%

HAUSSE TOTALE **3000.-**

AUGMENTATIONS SUR LA PÉRIODE 2020 - 2024

Augmenter les salaires !

UN PEU DE PHILOSOPHIE (1/5) . Étudiant en philosophie et militant SSP, Mattéo Ducrest entame une série de cinq articles. Objectif: contribuer au débat militant et syndical en présentant des points de vue philosophiques sur des questions actuelles. Première étape: une discussion sur le respect de la loi et la présentation du droit à la résistance selon John Locke.

Doit-on respecter la loi?

MATTÉO DUCREST . ÉTUDIANT EN PHILOSOPHIE ET MEMBRE SSP
ERIC ROSET . PHOTO

Cinq cents francs d'amende. Il y a bientôt trois ans, j'ai été condamné à cette peine par le Ministère public fribourgeois, avant d'être acquitté. Mon crime? Avoir participé à une distribution non autorisée de flyers à destination des député-e-s. Imaginons maintenant que ma condamnation ait été maintenue: mon action aurait été juridiquement illécite. Est-ce que cela signifie que je n'aurais pas dû y participer?

Pour répondre à cette question, je dois m'interroger sur le respect de la loi, qui est une question de philosophie pratique. Cette discipline recherche des raisons d'agir d'une manière plutôt que d'une autre individuellement (éthique) et collectivement (politique). Nous nous pencherons ici plus particulièrement sur une doctrine nommée le légalisme, selon laquelle il faut toujours respecter la loi.

RETOUR À PLATON. Le philosophe grec Platon (de -427 à -348 avant J.-C. environ) est un des fondateurs de la philosophie. Ses dialogues ont influencé la plupart des philosophes et continuent à être lus aujourd'hui. Dans le dialogue «Cicéron», Platon aborde le respect de la loi. Il y évoque le cas de Socrate, le maître de Platon, condamné à mort en -399 avant J.-C. pour corruption de la jeunesse et introduction de nouvelles divinités. Socrate a préféré se laisser tuer et faire de ses enfants des orphelins plutôt que de désobéir à la loi en s'échappant de prison.

L'ARGUMENT «BOÎTE DE PANDORE». L'argument principal en faveur du légalisme de Socrate/Platon est que le fait ne pas respecter la loi va mener à une généralisation de la désobéissance, donc au chaos: «Crois-tu qu'un Etat puisse encore subsister et n'être pas renversé, quand les jugements rendus n'y ont aucune force et que les particuliers les annulent et les détruisent?»¹. Je vais nommer cet argument «l'argument de la boîte de Pandore». Cet argument reste d'actualité aujourd'hui. On retrouve sa version mo-

derne dans les propos de la rectrice de l'Université de Fribourg, Astrid Epiney. Interrogée sur la désobéissance civile, elle répond: «Mais pour en revenir à cette notion de 'bonne cause': le problème est qu'elle n'est pas définie sur la base du cadre légal selon les procédures (démocratiques) applicables. Au fond, chacun-e a sa bonne cause, ce qui devient dangereux pour le vivre ensemble.»²

LOCKE ET LES DROITS NATURELS. Dans la version de cet argument défendue par M^{me} Epiney, abandonner le légalisme a pour conséquence d'autoriser chacun-e à agir comme il/elle le souhaite. La pensée du philosophe britannique John Locke (1632-1704) permet de répondre à cette accusation. Locke défend en effet un droit à la résistance (ne pas respecter la loi), mais le limite aux cas où l'Etat ne respecte pas sa propre loi et à ceux où la loi est injuste³. Pour Locke, une loi est injuste quand cette dernière ne respecte pas nos droits naturels (vie/santé/propriété/liberté). Notre droit à la désobéissance ne peut donc être exercé que lorsque notre vie, notre santé, notre propriété ou notre liberté est en danger⁴.

La définition de la liberté selon John Locke est de faire ce que l'on souhaite tant que l'on respecte les droits naturels des autres êtres humains⁵. Or la distribution pacifique de flyers ne mettait nullement en danger la santé, la propriété ou la vie des député-e-s. Dès lors, dans une perspective lockéenne, elle devait être autorisée. Cela signifie que j'étais légitime à mener cette action et à la poursuivre, même si la police voulait me l'interdire (droit à la résistance).

UN DROIT À LA RÉSISTANCE. Pour défendre le droit à la résistance, Locke utilise l'exemple d'un voleur qui le menacerait de mort s'il ne lui donne pas son argent⁶. Dans ce cas, un large consensus admet que John a le droit de se défendre. Le fondement de la légitime défense est le droit de se défendre soi-même si l'Etat ne



protège pas notre vie. Or, ce fondement correspond au cas où des lois injustes feraient que ma vie serait en danger. Les étapes de la réflexion de Locke sont les suivantes: 1) Je peux me défendre moi-même quand ma vie est en danger (légitime défense). 2) Certaines lois injustes mettent ma vie en danger. 3) Je peux désobéir à des lois injustes qui mettent ma vie en danger.

LE LÉGALISME EST ABSURDE. Une seconde raison de tenir le légalisme pour faux est de constater que cette thèse nous oblige à tenir des positions politiquement indéfendables. Par exemple, un-e légaliste devrait juger que les actions des résistant-e-s qui ont caché des juifs-ves pendant la Seconde Guerre mondiale pour leur sauver la vie étaient moralement condamnables, pour la simple raison que cela contrevenait à la loi des nazis.

Le droit à la résistance chez Locke s'exerce dans des cas précis et délimités, ce qui montre que l'argument de la boîte de Pandore est faux. De plus, le droit à la résistance peut facilement se justifier. Plusieurs avancées sociales et politiques importantes ont été acquises grâce à des actions de désobéissance civile ou des grèves jugées «illégalles». Un bon exemple est la militante Rosa Parks qui, en 1955 aux Etats-Unis, a refusé de céder sa place à un passager blanc, action suivie d'une campagne de boycott et aboutissant l'année suivante à l'abolition de la loi américaine de ségrégation raciale dans les bus. Nous aurions tort de limiter notre répertoire d'actions en raison du légalisme dogmatique si souvent professé par les partis de droite et les défenseurs des pouvoirs établis. ■

¹ Platon: *Criton*, p. 45.

² *Universitas*, janvier 2023, p. 59.

³ John Locke: *Second Treatise of Government* (1690). Edition Enhanced Media, 2014.

⁴ John Locke: *Idem*, p.7.

⁵ John Locke: *Idem*, p. 6-7.

⁶ John Locke: *Idem*, p. 100.

Repérages

JOHN LOCKE, FONDATEUR DU LIBÉRALISME

John Locke (1632-1704) est un philosophe anglais. Il est connu pour sa contribution en épistémologie (la théorie de la connaissance), sa défense de la tolérance religieuse (lettre sur la tolérance, 1669) et pour l'impact de ses théories sur la déclaration d'indépendance des Etats-Unis (1776), la révolution française (1789) et la déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen (1789).

John Locke est également considéré comme le fondateur du libéralisme classique. Pour lui, les tâches de l'Etat doivent être limitées à la protection de nos droits naturels (vie, santé, propriété, liberté). Le rôle de l'Etat est donc uniquement régalien: établir les lois, juger les conflits, exécuter les jugements, protéger la population (parlement/tribunaux/police/armée).

Les thèses libérales de Locke doivent se lire dans le contexte d'un affrontement entre les partisan-e-s d'un pouvoir limité et celles et ceux d'une monarchie absolue (Hobbes et Filmer en Angleterre). À l'époque, le débat sur l'Etat social ou les revendications du mouvement ouvrier était (quasi) inexistant.

Ce n'est qu'au XVIII^e et surtout au XIX^e siècle que le débat sur l'élargissement de nos droits a véritablement débuté. Les syndicats et les partis de gauche ont notamment défendu et progressivement obtenu, à la suite de dures luttes, le droit à des conditions de travail décentes (hausse des salaires, limitation du temps de travail, congés payés, etc.), à une rente de retraite, à l'éducation, l'accès à un système de santé public, etc. ■

Concilier travail et famille est souvent un casse-tête pour les salarié-e-s subissant des horaires atypiques. Questions à Mélanie Lefrançois, Professeure à l'Université du Québec, spécialiste en santé et sécurité au travail.

Trop de boulot pour dormir



GUY ZURKINDEN . RÉDACTEUR
SARAH ROSE/Flickr . PHOTO

Les difficultés à concilier travail et famille pour les salarié-e-s aux horaires atypiques sont un sujet peu abordé...

Mélanie Lefrançois – Au Canada, près d'un-e salarié-e sur quatre travaille selon des horaires atypiques – le soir, la nuit, le week-end, sur appel ou avec un planning irrégulier. Pourtant, il n'existe qu'un très faible nombre d'études consacrées à la conciliation travail et famille de leur point de vue.

Pour plusieurs raisons. L'accès à ces salarié-e-s précaires est souvent difficile, car ils et elles cumulent souvent plusieurs jobs mal payés, leur laissant peu de temps à disposition. De plus, ils et elles œuvrent souvent dans des secteurs peu syndicalisés, ce qui a tendance à les invisibiliser. À cela s'ajoutent des problèmes de compréhension mutuelle – les chercheurs-euses utilisent des questionnaires qui ne sont pas adaptés, trop compliqués, etc.

Pourquoi avez-vous étudié la situation des nettoyeurs-euses d'une compagnie privée de transport de passagers-ères?

Cette étude répond à la demande d'un syndicat. Parmi les salarié-e-s de l'entreprise concernée, des pères de famille se plaignaient en effet de leurs difficultés à concilier travail et famille. Leurs horaires, très contraignants, étaient organisés en différentes rotations planifiées sur des quarts le jour, le soir et la nuit. Certaines rotations les privaient souvent de la possibilité de voir leurs enfants à la fois le matin et le soir, et lors de moments clés – le réveil, les devoirs, etc. Pour les papas en situation de garde partagée, il était aussi très difficile de s'organiser, en raison du manque de flexibilité en cas de maladie des enfants. Rapidement, on a constaté que les femmes vivaient aussi de grands défis.

Avez-vous constaté des différences entre les hommes et les femmes?

Alors que le nettoyage est traditionnellement à prédominance féminine, 65% des

nettoyeurs actifs au moment de l'étude dans l'entreprise concernée étaient des hommes. Cependant, au sein d'équipes mixtes, certaines tâches, comme le nettoyage des toilettes, étaient souvent assignées aux nettoyeuses.

En général, la majorité des travailleuses et travailleurs essayaient de concilier travail et famille en faisant recours au soutien de leur noyau familial.

Du côté des hommes, une stratégie était de travailler plus d'heures pour augmenter le revenu de la famille, pendant que leur conjointe s'occupait davantage des enfants. La plus grande disponibilité de leur compagne permettait à ceux qui travaillaient la nuit de se reposer la journée. Du côté des nettoyeuses, en revanche, un nombre important de mères choisissaient le travail de nuit afin d'être disponibles la journée pour s'occuper des enfants. Elles sacrifiaient ainsi leur sommeil pour pouvoir travailler, tout en continuant à assumer la plupart des tâches à la maison. Ce sont ces travailleuses qui éprouvaient le plus de difficultés à concilier travail et famille – en raison du poids des tâches domestiques auquel s'ajoutait, pour certaines, une situation de monoparentalité.

Ces différences renvoient à une division des rôles très inégale...

Plusieurs jeunes pères interrogés exprimaient le désir d'être présents pour leurs enfants et disaient assurer un certain nombre de tâches domestiques. Cependant, ce sont les mères qui continuent à prendre en charge la majeure partie du travail de planification – les rendez-vous, les devoirs, les rencontres à l'école, etc. –, ce qui implique une charge mentale plus importante.

Quelles sont les conséquences de cette double charge sur la santé?

Plusieurs nettoyeuses interviewées souffraient de malaises, voire d'épuisement.

Certaines ont dû interrompre le travail pour cette raison. D'autres, notamment les mères monoparentales, se forçaient à aller travailler malgré leur santé altérée, pour éviter de perdre une partie de leur revenu. Une d'elles m'a raconté qu'un jour elle était si faible en raison du manque de sommeil qu'elle a eu peur de mourir.

Votre enquête a-t-elle permis de trouver des solutions?

Nos observations ont permis au syndicat local de bloquer un projet visant à étirer la durée du quart de nuit jusqu'à 10 h le matin. Ce projet avait pour objectif de réaliser des économies, mais aurait eu un impact néfaste sur le sommeil des nettoyeuses. Au cours de notre enquête, certaines salariées ont aussi commencé à «coacher» les nouvelles venues – une d'entre elles est même devenue déléguée syndicale. Après la remise de notre rapport, l'employeur n'a pas mis en place de modifications drastiques. Cependant, le syndicat nous a fait part d'un changement important: auparavant inexistant, le thème de la conciliation travail-famille était désormais plus ouvertement discuté dans l'entreprise.

Plus largement, je pense qu'améliorer la situation des salarié-e-s aux horaires atypiques implique d'agir à la fois sur les horaires et le contenu du travail. Pour nombre de ces salarié-e-s, de la construction à la santé en passant par le commerce de détail, le problème principal n'est pas tant le travail de nuit ou le soir, mais l'intensification des rythmes et l'impact du manque de personnel, par exemple dans la santé, sur la pénibilité du travail.

Pour y répondre, il faut permettre aux salarié-e-s de s'exprimer sur leur travail, avec pour objectif d'améliorer son organisation. ■

Repérages

UNE RECHERCHE ANCRÉE DANS LA SOCIÉTÉ

Comment s'est déroulée votre enquête?

Notre recherche sur le terrain a duré plus de trois ans. Elle répondait à la demande du président d'un syndicat dans le secteur des transports, qui souhaitait améliorer les horaires des nettoyeurs-euses concerné-e-s. Nous avons ensuite obtenu l'accord de l'employeur pour avoir accès au lieu de travail et aux salarié-e-s.

Le syndicat a joué un rôle important pour le bon déroulement de notre recherche. Grâce à lui, des salarié-e-s ont pu participer à l'étude durant leur temps de travail, donc sans perte de salaire. Le syndicat nous a aussi conseillé sur la manière d'aborder ces travailleurs-euses. Sur leurs conseils, j'ai suivi la formation des nettoyeuses et travaillé à leurs côtés. Elles se sont alors rendu compte que je n'étais pas là pour les évaluer, mais pour comprendre leur réalité. Ce type de recherches menées en partenariat avec les syndicats ou d'autres groupes sociaux nous permettent de réaliser de précieuses observations et d'accéder aux travailleurs-euses.

D'où viennent ces partenariats?

Lors de sa fondation, l'Université du Québec à Montréal a signé un protocole d'entente avec divers groupes sociaux, dont des fédérations syndicales. Objectif: mener des recherches utiles à ces milieux. Cet accord prévoit notamment que des professeur-e-s bénéficient de congés d'enseignement pour répondre aux demandes de ces partenaires, et constituent des équipes dans ce sens. Ce modèle unique a été adopté dans les années 1970, alors que les luttes féministes et syndicales étaient en pleine ascension au Québec. Il nous permet de produire des projets ancrés socialement, contribue fortement à la richesse de nos recherches et, surtout, à leur pertinence pour les partenaires. ■

Carte blanche à
LUCIEN SCHWED

JEUNESSE SOCIALISTE SUISSE

SIGNEZ L'INITIATIVE POUR L'AVENIR!

La crise climatique est la plus grande crise de notre temps. En Europe de l'Ouest, elle se manifeste par des températures anormales et des phénomènes météorologiques extrêmes, ruine des récoltes, affecte la santé humaine et la biodiversité. Dans d'autres parties du monde, des régions entières sont déjà en train de devenir invivables.

Si nous voulons éviter le pire, c'est maintenant qu'il faut agir. Il y a urgence! C'est pour cette raison que la Jeunesse socialiste a lancé son initiative pour l'avenir, dont un exemplaire est encarté dans cette édition de *Services Publics*.

Aujourd'hui, la vision dominante en politique climatique est celle d'une politique climatique libérale. Cette politique est non seulement largement insuffisante mais aussi injuste. Ainsi, elle prône la responsabilité individuelle et veut faire porter aux travailleuses et aux travailleurs tout le poids de la lutte contre la crise, en proposant des mesures antisociales comme les taxes incitatives à la consommation. Or, ce n'est pas à la majorité de la population de payer pour la crise climatique, mais à celles et ceux qui profitent du système à l'origine de la crise et qui continuent de l'alimenter: les ultra-riches. Avec l'initiative pour l'avenir, nous faisons payer ces ultra-riches, dans l'objectif de financer une politique climatique sociale.

Concrètement, notre initiative propose de mettre en place un impôt de 50% sur la part des successions dépassant les 50 millions de francs. Cela signifie que seule la part de l'héritage qui dépasse 50 millions sera imposée. Par exemple, si je lègue 100 millions à mes enfants, l'impôt sera de 25 millions.

Cette initiative devrait générer en moyenne 6 milliards de francs par années. Cette somme sera affectée à la transformation écosociale de l'ensemble de l'économie, en priorité dans trois domaines: le travail, le logement et les services publics.

Dans le domaine du travail, il s'agit de financer la reconversion professionnelle vers des métiers durables. Certains métiers doivent cesser d'exister, c'est une réalité. Mais cela ne doit pas se faire sur le dos des personnes qui les exercent! Il faut donc créer des emplois qualifiés et bien rémunérés dans des secteurs non-polluants, comme le travail du care ou le domaine des énergies renouvelables.

Dans le domaine du logement, il faut financer la rénovation et l'amélioration des performances énergétiques du parc immobilier, sans que les coûts ne pèsent sur les locataires. Enfin, le domaine des services publics nous offre de nombreuses possibilités. Il est par exemple impératif de renforcer l'offre en transports publics et de la rendre abordable, afin d'enfin offrir une alternative crédible à la voiture individuelle. Ce n'est qu'ainsi qu'on pourra réduire l'usage de celle-ci – et la pollution atmosphérique qui en découle.

L'initiative pour l'avenir apporte donc enfin une réponse socialement juste à la plus grande crise de notre temps. Avec ce texte, nous nous donnons les moyens de mettre en place une société dans laquelle nous pouvons travailler, nous loger et vivre en société de façon écologique et sociale. Nous ouvrons ainsi un nouveau chapitre de la politique climatique suisse.

Ensemble, construisons un avenir pour les 99%! Signez et faites signer l'initiative pour l'avenir! ■

Plus d'informations sur <https://initiative-pour-lavenir.ch>

Une commission du Conseil des Etats repousse aux calendes grecques le projet de soutien fédéral à l'accueil de l'enfance.

Sale coup pour l'enfance

SERVICES PUBLICS

Le 23 août, la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des Etats (CER-CE) est entrée en matière sur le projet relatif à la loi fédérale sur le soutien à l'accueil extrafamilial pour enfants. Objectif de ce projet, adopté par une majorité du Conseil national le 1^{er} mars dernier: introduire une contribution de soutien aux parents, financée par la Confédération, visant à baisser de 20% le coût d'une place d'accueil; et, en parallèle, prévoir un montant visant à développer et étendre les structures d'accueil extrafamiliales. L'enveloppe supplémentaire prévue se monte à 770 millions de francs par an.

FINANCEMENT CONTROVERSÉ. D'accord sur la nécessité «de prendre des mesures pour des raisons de politique sociale et de politique du marché du travail, afin d'atténuer le problème de la pénurie de main-d'œuvre» et de «continuer à proposer des solutions pour qu'il soit possible de mieux concilier vie familiale et exercice d'une activité lucrative en Suisse», la CER-CE a pourtant botté en touche la question du financement de l'accueil de l'enfance. Au lieu d'accepter la contribution fédérale proposée par le Conseil national, une majorité de la commission a décidé d'examiner une autre variante de financement. Le principe: prévoir «une allocation de garde d'enfant» complétant les allocations familiales, et financée par les employeurs. Seuls les parents ayant un certain taux d'activité (certains parlent de 130% cumulés entre les deux parents¹) auraient droit à cette aide – tout en restant libres d'organiser la garde des enfants à leur manière.

APRÈS LES FÉDÉRALES, LE REFUS? Concrètement, cette décision a pour conséquence de repousser après les élections fédérales la décision sur le financement supplémentaire des structures d'accueil. C'est à l'avantage des partis de droite, parmi lesquels existe une forte opposition à ce projet. «Nous ne sommes pas contre l'accueil extra-familial, mais nous refusons que la Confédération s'immisce dans cette question, qui est de la compétence des Communes et des Cantons. Cette centralisation de dépenses de plus de 770 millions par an est totalement disproportionnée dans le rapport coûts-bénéfices», estime par exemple la conseillère nationale UDC Diana Gutjahr, patronne de l'entreprise de métallurgie Ernst Fischer².

UNE TOURNURE INQUIÉTANTE. La nouvelle variante risque aussi d'entraîner l'opposition des milieux économiques³. Enfin, la décision de la CER-CE fait écho à la position du Conseil fédéral. Le 15 février, ce dernier avait «rejeté par principe» le principe d'une contribution de la Confédération, avançant un double argument: selon l'exécutif, l'accueil extra-familial relève de la compétence des cantons, et la «situation financière tendue» interdirait cette dépense supplémentaire. La conseillère fédérale (PLR) en charge des finances, Karin Keller-Sutter, a formulé une proposition alternative: une aide de 360 millions de la Confédération destinée à baisser le coût des places d'accueil extrafamilial, mais dont une large part (200 millions) serait déduite de la part de l'impôt fédéral direct reversée aux cantons! Le débat prend donc une tournure inquiétante. De son côté, l'Union syndicale suisse (USS) «déploie» la décision de la commission du Conseil des Etats. «Si rien n'est fait, la participation financière de la Confédération aux coûts des structures d'accueil collectif de jour disparaîtra purement et simplement en fin de l'année 2024», redoute la centrale syndicale.

À QUAND UN VRAI SERVICE PUBLIC? Selon l'USS, le «retard inquiétant en matière d'égalité professionnelle entre femmes et hommes» en Suisse tient en partie aux coûts dissuasifs de l'accueil extrafamilial. Après les mobilisations massives du 14 juin 2023, l'heure est venue de faire des pas en avant en la matière, constate la faïtière syndicale. Elle revendique donc un véritable service public de l'enfance, la revalorisation du travail de prise en charge des enfants par de bonnes conditions de travail et de salaire, ainsi qu'un financement suffisant du secteur par les pouvoirs publics, afin que les places disponibles soient abordables pour toutes les familles. Selon la Fédération suisse de l'accueil de jour de l'enfant, les pouvoirs publics devraient déboursier un milliard de plus que le montant actuellement débattu au parlement pour que chaque structure d'accueil dispose du personnel qualifié en nombre suffisant pour répondre aux besoins des enfants⁴. Le chemin vers un vrai service public de l'enfance reste long! ■

¹ NZZ am Sonntag, 27 août 2023.

² Le Temps, 27 février 2023.

³ NZZ, 24 août 2023.

⁴ NZZ au Sonntag, 27 août 2023.

L'HEURE DE SE BATTRE

La *SonntagsZeitung* (20 août) a dressé une liste des augmentations qui nous attendent ces prochains mois. Après la hausse d'octobre, les loyers pourraient grimper à nouveau de 8% en 2024; l'électricité de 12%; la TVA de 0,4%, et les primes d'assurance maladie de 6%. On peut citer aussi la hausse des tarifs postaux et des CFF, ainsi que celle des prix agricoles. Il est donc urgent d'arracher de vraies augmentations salariales aux employeurs. Toutes et tous à Berne le 16 septembre! ■

L'INFLATION A DU BON

C'est un record. Entre 2020 et 2022, 300 biens immobiliers coûtant plus de 5 millions de francs ont été vendus dans le canton de Genève. Le numéro 2 du négociant de matières premières Trafigura, Mike Wainwright, s'est ainsi payé une villa à 50 millions de francs à Pregny-Chambésy (*Le Temps*, 23 août). Tandis que la famille Aponte (société de transport maritime MSC) s'est payé un terrain de 20 000 m² à Collonge-Bellerive, pour la modique somme de 100 millions de francs. On comprend mieux pourquoi tout coûte plus cher. ■

L'INFLATION A DU BON II

Les banques suisses tirent parti de la hausse des taux d'intérêt pour gonfler leurs revenus. Elles engrangent ainsi des bénéfices historiques sur le dos des petit-e-s épargnant-e-s. Pourtant, à Berne, «personne ne tape fort sur la table, ni les politiques, ni le surveillant des prix, ni la commission de la concurrence (...) Un impôt sur les bénéfices exceptionnels serait impensable en Suisse» (*blick.ch*, 21 août 2023). Étonnant, non? ■

HARCELER EN TOUTE IMPUNITÉ

Une petite majorité de la Commission des affaires juridiques du Conseil des Etats (CAJ-CE) a refusé de ratifier la convention n° 190 de l'Organisation internationale du Travail (OIT), qui interdit la violence et le harcèlement sur les lieux de travail et prévoit des mesures d'aide pour les victimes. C'est la droite qui a fait pencher la balance en faveur du «non». Histoire de ne pas «alourdir la législation suisse du travail» (*Le Temps*, 17 août) – et de rappeler son mépris historique pour les salarié-e-s. ■

Carton Rouge

À Guy Parmelin. Le conseiller fédéral UDC en charge de l'Économie veut libéraliser le travail du dimanche dans les magasins, et lancera une consultation externe sur la question en novembre. Son objectif: «Que les touristes puissent acheter des sacs Gucci ou des montres Rolex dans des villes comme Berne, Genève et Zurich» (*Blick*, 26 août) – des produits de luxe qui leur seront offerts par des vendeuses qui sacrifieront encore plus leur vie de famille pour toucher des salaires de misère. Une nouvelle régression sociale à combattre. ■

ÉQUATEUR . 59% de la population a voté en faveur de la fin de l'exploitation du gisement pétrolier du parc national Yasuni, terre de biodiversité et de communautés autochtones. Une victoire importante pour les organisations indigènes et écologistes.

Le pétrole de Yasuni restera sous terre

DAMIAN MICHEL . PROFESSEUR . UNIVERSITÉ DE GRENOBLE¹
KEYSTONE . PHOTO

Les Équatorien-ne-s se passeront de la manne financière que représente l'exploitation du Bloc 43, un gisement pétrolier situé en grande partie dans le parc naturel de Yasuni et responsable de 12% de la production nationale d'or noir. Cette décision a été prise le 20 août dernier au cours d'un référendum. Pour défendre la continuation de l'exploitation du Bloc 43, le gouvernement sortant a brandi le danger du manque-à-gagner pour les caisses publiques. De leur côté, les défenseurs de l'environnement ont relativisé les chiffres alarmistes brandis par les responsables politiques, en rappelant que ceux-ci ne prenaient pas en compte le caractère fluctuant des prix du pétrole, les coûts de production, et surtout les dommages causés aux écosystèmes.

UN RÉSERVOIR DE BIODIVERSITÉ. C'est bien la protection des écosystèmes et la lutte contre le dérèglement climatique qui semblent avoir triomphé dans les urnes. En termes d'environnement, le parc de Yasuni a en effet de quoi impressionner. Situé à 250 kilomètres de la capitale Quito, il abrite en moyenne, sur une parcelle d'un hectare seulement, plus d'espèces de végétaux que toute l'Amérique du Nord! C'est aussi le territoire de deux des dernières populations amérindiennes vivant en autarcie volontaire, les *Tagaeri* et les *Taromenane*. Depuis 2007, ces terres luxuriantes sont protégées par la Constitution équatorienne. Cette dernière reconnaît en effet aux peuples autochtones «la propriété collective de la terre, en tant que forme ancestrale d'organisation territoriale». Celle de son sous-sol riche en pétrole, en revanche, appartient à l'Etat – une réalité remise en cause par le référendum historique du 20 août.

SE LIBÉRER DU PÉTROLE. La victoire du «oui» remet sur le devant de la scène une question complexe: comment sortir des énergies fossiles, et en particulier du pétrole? Le problème est en effet qu'il reste encore beaucoup de pétrole: les réserves estimées sont équivalentes à la quantité totale consommée depuis le début de l'ère de l'or noir, c'est-à-dire la fin du XIX^e siècle. En juin 2023, la demande journalière mondiale de pétrole a atteint 103 millions de barils, le chiffre le plus élevé de l'histoire. Des tentatives visant à laisser le pétrole sous terre ont néanmoins émergé au cours des dernières décennies. Elles ont



été le fait de mouvements de résistance à l'exploitation pétrolière, en particulier dans les pays tropicaux, les territoires indigènes et les aires protégées. Avant le vote de cet été, il y avait eu dans la même région l'initiative Yasuni-ITT (pour *Ishpingo*, *Tambococha* et *Tiputini*, les trois champs pétroliers concernés). Ce projet, mené entre 2007 et 2013, visait aussi l'arrêt de l'exploitation de gisements pétroliers, et donc la préservation de l'environnement et la défense des peuples autochtones. Il avait dû être abandonné en raison de l'hypocrisie des pays riches, qui ont refusé de débloquer les fonds nécessaires pour compenser les pertes de recettes entraînées par cette décision.

DIX ANNÉES DE BATAILLES. Après cet échec, le permis pour l'exploitation des champs ITT a été accordé en mai 2014. Mais des années de militantisme des organisations indigènes et écologistes ont fini par obtenir, en mai 2023, la tenue d'un référendum exigé par la Cour constitutionnelle de l'Équateur.

Le projet est devenu un symbole de la protection des peuples autochtones et de la préservation de la biodiversité. Même si d'autres champs pétroliers sont toujours en activité dans le parc Yasuni, le vote de 59% des Équatorien-ne-s pour l'arrêt

de l'exploitation d'un gisement pétrolier dans cette réserve emblématique représente, pour les défenseurs de l'Amazonie, une victoire historique contre les stratégies extractivistes des compagnies pétrolières et l'addiction au pétrole des pays du Nord. C'est également une preuve que le Sud peut mener des politiques de protection de l'environnement ambitieuses, sans l'aide ni l'aval du Nord. Ce dimanche 20 août, les citoyens de Quito ont également voté à 68% contre le développement de la mine d'or de Chocó Andino, réserve de biosphère située 20 kilomètres au nord de la capitale équatorienne.

DES PISTES ALTERNATIVES. Concernant le parc de Yasuni, le compte à rebours a déjà commencé: Petroecuador, la firme pétrolière nationale, dispose d'un an pour fermer ses puits, démanteler les infrastructures et restaurer la forêt.

Pour compenser le manque à gagner lié à la perte des revenus de l'or noir, un groupe d'économistes favorables à l'arrêt de l'exploitation pétrolière ont proposé diverses pistes, comme lutter contre l'évasion fiscale ou imposer davantage les grandes fortunes. ■

¹ Article publié sur le site theconversation.com, 23 août 2023.

LA SUISSE EXISTE par Jean Ziegler

SOCIOLOGUE . ANCIEN RAPPORTEUR SPÉCIAL DE L'ONU POUR LE DROIT À L'ALIMENTATION ET AUTEUR¹

LA FAIM À GENÈVE

Bertolt Brecht a écrit ces lignes:
«Car les uns sont dans l'Obscurité
Et les autres sont dans la Lumière
Et on les voit à la lumière
On ne les voit pas dans l'obscurité.»

Avril 2020, Genève: dans la lumière blafarde d'un pluvieux matin de printemps, les gens de l'ombre sont soudain devenus visibles. Pour des milliers d'habitant-e-s de la ville, souvent dit-e-s «illégaux-ales», les sans-papiers et les autochtones plongé-e-s dans une grande pauvreté, la crise économique liée au Covid-19 avait apporté la misère.

Des associations non gouvernementales telles que Partage, les Colis du cœur et la Caravane sans frontières ont organisé rapidement des distributions de colis alimentaires. Appelés «cabas», ces sacs en papier contenaient du sucre, des boîtes de conserve de viande, des pâtes et des articles de toilette.

Plus de 2000 personnes affamées – dont des enfants – se retrouvaient à l'aube devant le centre sportif municipal des Vernets pour réceptionner ces colis. Ces images ont fait le tour du monde: la faim, le dénuement et le désespoir dans une des villes les plus riches de la planète!

La pandémie de Covid-19 a disparu, mais la misère est restée. Pire: la situation s'est massivement aggravée. Genève est la sixième place financière du monde, et le canton helvétique affichant la plus grande inégalité: 2% de la population possède 63% des valeurs patrimoniales dans le canton. Et 0,3 % des contribuables (dont des multimilliardaires riches) paient 72% des recettes fiscales.

En 2022, plus de 14 000 personnes ont bénéficié des aides alimentaires à Genève. L'année précédente, ce nombre se montait à 12 000. La tendance est donc à la hausse. En 2022, 3,5 millions de repas ont été distribués, contre 2,8 millions en 2020. La demande pour les «cabas» augmente aussi inexorablement: durant le seul mois de février 2023, plus de 23 000 sacs en papier contenant des produits de consommation courante ont été distribués.

Aujourd'hui, la distribution de produits alimentaires est organisée toutes les semaines, dans six endroits différents du canton. Elle prend des formes multiples: à l'église Sainte-Clotilde, la Caravane sans frontières distribue chaque dimanche plusieurs centaines de repas. À la fin de chaque journée, Partage et les Colis du cœur collectent les invendus dans les magasins d'alimentation pour les distribuer ensuite. Caritas a ouvert trois épiceries, où les gens peuvent faire leurs courses pour très peu d'argent – après un examen préalable de leur situation économique.

Heureusement, Genève est aussi une ville incroyablement vivante et inventive.

Juin 2023: le peuple genevois approuve l'inscription du droit humain universel à l'alimentation dans la Constitution cantonale. Par cette sage décision, les Genevois-e-s permettent à l'énergique responsable du Département de la cohésion sociale, le conseiller d'Etat (PS) Thierry Apothéloz, de lutter contre la faim croissante au sein de la population – et ce, à l'aide de moyens publics. ■

¹ Jean Ziegler a notamment publié: *Lesbos, la honte de l'Europe*. Seuil, 2020.